



Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

« La MJC Monplaisir a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes (enfants, jeunes et adultes), de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs et de ses bénévoles. »

La MJC Monplaisir élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC Monplaisir participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants, des adhérents et des participants à la vie associative.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission.

Elle propose aussi des activités et des services divers aux enfants et aux adultes.

De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité, une pratique citoyenne et la participation des adhérents et des habitants à la vie associative.

Les ressources financières proviennent essentiellement des subventions publiques, de prestations de service de la CAF et des participations des adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Le résultat de l'exercice présenté est de 114 500.90 €

Faits significatifs

Comme l'année dernière, la crise sanitaire liée au Covid-19 a un impact significatif sur notre activité sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

L'association a dû évoluer et s'adapter tout au long de la saison en fonction de la situation sanitaire. Certaines activités ont dû s'arrêter alors qu'elles venaient à peine de démarrer. Le Karbone et le « 14 » ont été fermés une bonne partie de la saison.

Ces fermetures ont comme conséquence, une baisse des participations usagers et un remboursement des activités. Nous avons procédé à deux opérations de remboursement par lettres chèque. La première en décembre 2020, pour un montant de 130.889 €. La deuxième en juin 2021, pour un montant de 240 152 €. Ce qui représente un montant total de remboursements de 371 041 €, dont 4358 € de renoncements. (Adhérents qui nous ont rendu leur chèque)

L'association a eu recours à l'activité partielle pour une partie du personnel entre octobre 2020 et juin 2021. Elle a décidé d'assurer le maintien des salaires. L'activité partielle représente, pour l'exercice, un coût de 143 K€ remboursé par l'Etat à hauteur de 125 K€.

Cependant, la ville et la Métropole ont maintenu le montant de leur subvention de fonctionnement.

Enfin, l'association a pu bénéficier d'exonération d'une partie des cotisations Urssaf au titre des périodes de novembre 2020 à juin 2021 pour un montant de 253.2 K€.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 16 décembre 2021 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Généralités

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation des principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.
Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements

Matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel Audio visuel	3 à 7 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel éducatif	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de musique subventionné	4 à 10 ans	Linéaire

Immobilisations financières

Il s'agit de dépôt et cautionnement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non-recouvrement.

Subventions de fonctionnement

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon ainsi que la subvention du FONJEP perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis.

Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

Subventions d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

Provisions pour charges

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

Informations sur les éléments de l'actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice concernent :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	27 377	0	3 381	23 996
Immobilisations corporelles	551 850	7 099	66 053	492 896
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	579 227	7 099	69 434	516 892
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	19 950	2 513	3 381	19 081
Immobilisations corporelles	418 649	34 618	65 929	387 337
Total	438 598	37 130	69 310	406 418

Etat des créances

	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Autres créances clients		179 567	179 567	
Personnel et comptes rattachés		45 955	45 955	
Taxe sur la valeur ajoutée		704	704	
Divers Etat et autres collectivités		298 120	298 120	
Débiteurs divers		7 187	7 187	
Charges constatées d'avance		38 059	38 059	
	Total	569 592	569 592	

Produits à recevoir

Clients – produits à recevoir	8 237
Autres créances – subventions à recevoir	300 127
Valeurs mobilières de placement	914
Total	309 278

Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance	38 059
Charges d'exploitation	

Informations sur les éléments du passif
Les fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 650			24 650
Report à nouveau	243 099	193 984	0	437 083
Résultat de l'exercice	193 984	114 501	193 984	114 501
Total	461 733	308 485	193 984	576 234

Tableau des provisions inscrites au bilan

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour retraite	107 117	45 824	0	152 941
Provisions pour risque	0	0	0	0
Total	107 117	45 824	0	152 941

La provision est actualisée chaque année, conformément à la réglementation comptable.
De plus un abondement de 10 000€ annuel sur une période de 10 ans est comptabilisé depuis le 31/08/2020.

Les fonds dédiés

Ressources	Intitulé du projet concerné	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions Ville de Lyon	ALAE	90 000	30 000		120 000	90 000
Ville de Lyon	Chantiers jeunes		2 400		2 400	
Total		90 000	32 400		122 400	90 000

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	26 314	26 314		
Personnel et comptes rattachés	81 280	81 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 151	53 151		
TVA et autres impôts	9 447	9 447		
Avoirs à rembourser	-325	-325		
Avoirs à établir	1 574	1 574		
Dettes financières	45 832	45 832		
Produits constatés d'avance	402 313	402 313		
Total	619 586	619 586		

Les subventions d'investissements

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Ville	137 493		12 806	124 687
- Métropole	4 250			4 250
- Carsat	0	1 500		1 500
Sous-total	141 743	1 500	12 806	130 437
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- Ville	-75 361	-13 875	-12 806	-76 430
- Métropole	-1 105	-425		- 1 530
- Carsat		-396		-396
-				
Sous-total	-76 466	- 14 696	-12 806	-78 356
Total	65 277	-13 196	0	52 081

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 314
Dettes fiscales et sociales	109 725
Autres dettes	1 574
Total	137 613

Comptes de régularisation passif

Cotisations et adhésions (saison 2020/2021)	369 959
Taxe sur les salaires	7 029
Subventions	25 326
TOTAL	402 313

Autres informations

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires inscrites sur le compte d'exploitation 2020/2021, clos le 31/08/21, correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour :

- des valeurs locatives pour les locaux de la MJC Monplaisir et de l'espace des 4 vents.
- des frais réels pour les assurances, les fluides et entretiens assurés par la ville.

	2021	2020	Ecart	Ecart %
Contributions volontaires	353 726	356 620	-2 894	-0.8%

Subventions et contributions financières

	2021	2020	Ecart	Ecart %
ville de Lyon DGF	925 768	847 296	78 472	+9.3
Ville de Lyon sur opérations	39 300	44 460	-5 160	-11.6
Ville de Lyon Fonjep	64 681	64 741	-60	-0.09
Métropole	41 712	44 275	-2 563	-5.8
CAF	23 260	25 544	-2 284	-8.9
Etat Cohésion sociale	16 000	17 000	-1 000	-5.9
Etat Fonjep	7105	7105		
Carsat	6 000	6000		
TOTAL	1 123 826	1 056 421	67 405	+6.4

Le chiffre d'affaires

Libellés	31/08/2020	31/08/2020	Variation Montant	Variation %
- Secteur non lucratif	523 357	847 353	-323 996	-38.2
- Secteur lucratif	31 405	49 264	-17 859	-36.2
TOTAL	554 762	896 617	-341 855	-38.13

La baisse de notre chiffre d'affaires sur le secteur lucratif (-36.2%) s'explique par la fermeture de notre salle de spectacle (le Karbone) et de notre bar (le 14) du 01/11/20 au 30/04/21

La baisse de notre chiffre d'affaires sur le secteur non lucratif (-38.2%) s'explique par les remboursements faits aux adhérents.(371 041 €)

Autres engagements donnés

Engagements de retraite	232 941
-------------------------	---------

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective ECLAT (ex-Animation).

Effectif

Cadres	4
Employés présents au 31/08/21	109
Employés équivalent temps plein au 31/08/21 : 49	113

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.